

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

Résultats détaillés 2021-2022 et appréciation de la performance



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

## Résultats détaillés 2021-2022 et appréciation de la performance

Au terme de la quatrième et dernière année du Plan d'action de développement durable 2018-2022, les résultats de 19 des 24 indicateurs ont été atteints avant ou à la date prévue; 4 sont non atteints, mais commencés; et 1 n'est pas atteint et n'a pas commencé. L'action associée a d'ailleurs été abandonnée en raison d'une nouvelle orientation gouvernementale prônant la rétribution des pratiques agroenvironnementales. Ainsi, au 31 mars 2022, ce sont 79 % des cibles qui ont été atteintes. Bien que la période couverte par le plan d'action de développement durable soit terminée, La Financière agricole désire mener à terme, au cours de l'année 2022-2023, ses activités relatives aux quatre actions toujours en cours de réalisation.

La section suivante présente les résultats détaillés et le niveau d'atteinte des cibles relativement aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

#### Renforcer pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

**ACTION 1** : Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Indicateur 1	Nombre de mesures mises en œuvre
--------------	----------------------------------

<b>Cible</b>	Une mesure annuellement
--------------	-------------------------

<b>Résultat</b>	<b>Atteint – Avant ou à la date prévue</b>
-----------------	--

<b>Résultats détaillés</b>	En 2021-2022, deux mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ont été mises en œuvre :
----------------------------	--

- Une mesure ayant un impact sur la réduction de l'utilisation des ressources, soit la réduction du nombre de pages du Rapport annuel de gestion 2020-2021 comparativement aux années précédentes. Une attention particulière à la mise en page et à la rédaction a été apportée afin de diminuer la quantité de papier nécessaire à son impression.
- Une mesure ayant un impact sur l'amélioration de la gestion des matières résiduelles qui consiste à l'installation de boîtes pour la récupération et le recyclage des masques de procédure jetables dans tous les bâtiments occupés par La Financière agricole du Québec, soit le siège social et les 16 centres de services.

Ces deux mesures s'ajoutent à celles mises en place au cours des années précédentes, soit la solution Zéro papier, les solutions de travail à distance et les installations pour la récupération de matières organiques au siège social. Cela porte donc à cinq le nombre de mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles mises en place depuis 2018. Par l'adoption de ces mesures, La Financière agricole contribue à diminuer son impact environnemental en réduisant ou en recyclant ses déchets.

**Indicateur 2** Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place**Cible** Diminution d'au moins 10 % par mesure**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue****Résultats détaillés** Au cours du dernier exercice, une mesure relative à la réduction du papier utilisé pour produire le rapport annuel de gestion a été mise en œuvre. Une réduction des ressources de 10 % a été observée, permettant ainsi d'atteindre la cible.

Les autres mesures mises en place depuis 2018 ont également permis à l'organisation d'atteindre la cible de 10 % de réduction de l'utilisation des ressources et par conséquent de réduire son impact environnemental. La solution Zéro apier, qui vise à diminuer l'impression des lettres destinées à la clientèle, ainsi que le télétravail des employés ont permis de diminuer l'achat de papier. Comparativement à la moyenne des cinq années précédentes, les achats de papier ont diminué de 44,6 % en 2020-2021. Le télétravail a aussi permis d'épargner 78,9 % des gaz à effet de serre en réduisant les déplacements entre le domicile et le lieu de travail des employés pour l'année 2020-2021.

Les bénéfices environnementaux de deux des mesures mises en place n'ont pas été évalués à ce jour. Il s'agit de ceux générés par les activités de compostage au siège social et par l'installation des boîtes pour la récupération et le recyclage des masques de procédure jetables. Un second exercice de caractérisation des déchets sera nécessaire pour mesurer la quantité de matière organique valorisée par la mise en place des activités de compostage. Quant à la mesure de la quantité de masques détournés des sites d'enfouissement des déchets, il est nécessaire d'attendre que les premières boîtes de récupération soient pleines. Avec le retour des employés dans les bureaux, ces deux mesures pourront être réalisées à l'automne 2022.

**ACTION 2** : Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte des véhicules de l'organisation.

**Indicateur 1** Pourcentage de réduction des GES comparativement au niveau évalué en 2009-2010**Cible** 57 % d'ici 2021-2022**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue****Résultats détaillés** En 2021-2022, les GES générés par la flotte de véhicules de La Financière agricole ont été de 4 930 kg éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente une diminution de 93,8 % par rapport au niveau évalué en 2009-2010. Ces résultats sont comparables à ceux de l'année 2020-2021 qui représentaient une diminution de 96,6 % comparativement à la référence de 2009-2010.

Les résultats exceptionnels des deux dernières années s'expliquent par le déploiement du télétravail et des outils de communication nécessaires à sa réalisation qui ont contribué à réduire considérablement l'utilisation des véhicules de l'organisation. De plus, des orientations ont été prises par La Financière agricole durant le contexte exceptionnel de pandémie pour limiter les visites chez les clients, et ce, dans un souci de respecter les directives de la santé publique et d'assurer la sécurité des employés et de la clientèle.

Néanmoins, avant la venue du télétravail, l'organisation avait déjà démontré ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre en diminuant le nombre de ses véhicules et en réduisant ses déplacements.

**ACTION 3** : Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.

**Indicateur 1** Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif comparativement au taux de 2018-2019

**Cible** Augmentation de 5 % en 2021-2022

**Résultat** **Non atteint – Débuté**

**Résultats détaillés** Au cours de l'année 2021-2022, trois mesures ont été réalisées afin d'encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés :

- Au mois de mai 2021, l'organisation a publié un Expresso afin d'encourager ses employés à participer au Défi du mois du vélo;
- Au mois de septembre 2021, un Expresso a été publié dans l'intranet de l'organisation afin d'encourager les employés à participer au Défi sans auto solo;
- Au mois de mars 2022, l'organisation a publié la Directive de retour garanti en cas d'urgence qui permet aux employés utilisant un mode de transport actif ou collectif de bénéficier d'un retour en taxi en cas d'urgence. Un Expresso a été publié pour annoncer la mise en vigueur de cette directive.

Le calcul du taux d'utilisation d'un mode de transport collectif et actif par les employés qui devait s'effectuer à l'aide du même sondage que celui effectué en juin 2018 n'a pu être réalisé au cours de l'année. L'absence des employés dans les bureaux de l'organisation en contexte de télétravail obligatoire lié à la pandémie a entraîné le report de la mesure à l'automne 2022.

**ACTION 4** : Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements en fin de vie.

**Indicateur 1** Adoption de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables révisée

**Cible** Mars 2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** La Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables a été adoptée le 30 mars 2020 et est entrée en vigueur le jour même.

**Indicateur 2** Proportion des acquisitions de biens faites de façon écoresponsable au siège social de La Financière agricole

**Cible** En 2021-2022, proportion égale ou supérieure à la proportion établie en 2019-2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** En 2021-2022, la proportion des acquisitions écoresponsables réalisées par le siège social de La Financière agricole est de 90,4 % par rapport à la référence de 68,5 % réalisée en 2019-2020. La cible est donc atteinte.

Parmi les acquisitions écoresponsables, 94,1 % concernent des achats de matériel et des fournitures informatiques; 3,7 %, des stations météo; et 2,2 %, des fournitures de bureau.

La proportion de 9,6 % d'acquisitions non écoresponsables concerne notamment le mobilier et les fournitures de bureau (58 %) ainsi que certaines fournitures des stations météo (17,5 %) et du matériel informatique (16,1 %).

Par comparaison à l'année de référence 2019-2020, la valeur totale des acquisitions a significativement augmenté en 2020-2021 (215 %) et en 2021-2022 (229 %) surtout en raison de l'achat du matériel informatique nécessaire au déploiement du télétravail. Ce sont 98,2 % des achats de matériel et de fournitures informatiques qui sont écoresponsables contribuant ainsi à l'augmentation de la proportion des acquisitions écoresponsables totales réalisées par le siège social de La Financière agricole.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics

**ACTION 5** : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans les dossiers structurants de l'organisation.

**Indicateur 1** Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable

**Cible** 100 % annuellement

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au cours de la période, 100 % des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD). Il s'agit de sept dossiers structurants déposés au comité de direction, dont trois d'entre eux ont également été déposés au conseil d'administration. Durant toute la période couverte par le Plan d'action de développement durable 2018-2022, ce sont 38 dossiers structurants qui ont été déposés au comité de direction ou au conseil d'administration. Tous ont fait l'objet d'un exercice de PCPDD. La démarche de PCPDD adoptée par La Financière agricole lui permet de mener une analyse plus complète des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses dossiers structurants.

**Indicateur 2** Nombre d'outils de gestion mis en place ou adaptés permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable

**Cible** Un outil annuellement à compter de 2019-2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Aucun outil n'a été mis en place ou adapté en 2021-2022. Huit outils permettant que les actions structurantes de l'organisation tiennent compte des principes de développement durable ont été mis en place ou adaptés depuis 2019-2020, ce qui excède la cible totale visée de trois.

Parmi ceux-ci, notons :

- La cartographie du processus PCPDD;
- L'outil d'aide au dépistage des dossiers structurants et l'outil d'aide à la rédaction d'une justification;
- La grille d'analyse, de cadrage et de bonification utilisée pour réaliser les exercices de PCPDD;
- La section concernant la PCPDD intégrée au nouveau formulaire Mandat visant à donner des indications claires aux responsables de coordonner la réalisation d'un projet structurant;
- Le cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels qui intègre l'étape de réalisation d'un exercice de PCPDD;
- Le cadre de gestion de projet qui précise désormais que les principes de développement durable doivent être considérés dans les projets qui utilisent l'approche LEAN;
- Le registre de suivi des exercices de PCPDD a été amélioré et intégré dans un outil collaboratif. Ce registre a été uniformisé et facilite désormais la compilation des données utiles à l'exercice de reddition de comptes;
- Le *Guide pratique pour la prise en compte des principes de développement durable*.

Par ailleurs, La Financière agricole s'est assurée que les employés reçoivent la formation nécessaire au déploiement de la démarche de PCPDD au sein de l'organisation; pour ce faire, elle a diffusé une formation sur le développement durable auprès des adjointes

administratives et a adapté l'approche pédagogique de la formation sur la PCPDD pour tenir compte de la nouvelle solution de communication Teams.

L'élaboration de ces nouveaux outils de gestion et l'amélioration de ceux existants ont contribué à ce que La Financière agricole s'assure que ses actions structurantes font l'objet d'une PCPDD.

**Indicateur 3** Mise en place et diffusion d'une formation avancée sur les principes de développement durable pour les personnes-ressources de l'organisation

**Cible** Mars 2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Atteint au 31 mars 2020.

Une formation avancée sur les principes de développement durable a été diffusée en deux volets les 2 mai et 13 juin 2019 auprès de 20 employés de La Financière agricole par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

**ACTION 6**: Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables.

**Indicateur 1** Pourcentage des formations offertes sur les principales productions agricoles qui intègrent un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

**Cible** 100 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, 100 % des formations offertes sur les principales productions agricoles ont intégré un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables.

Au cours de l'exercice 2021-2022, une formation portant sur l'apiculture a été réalisée au mois de février 2022. Lors de cette formation, des connaissances sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables ont été diffusées aux employés de La Financière agricole. La cible de 100 % est donc atteinte.

Ainsi, au cours de la période 2018-2022, des formations portant sur l'apiculture, l'acériculture, les grains biologiques ainsi que les cultures biologiques maraîchères et céréalières ont été offertes, lesquelles ont intégré des notions de pratiques agricoles agroenvironnementales responsables.

**Indicateur 2** Pourcentage des employés concernés ayant reçu au moins une formation qui intègre un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

**Cible** 30 % des employés concernés d'ici 2021-2022

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2022, 47 % des employés concernés ont assisté à au moins une des quatre formations offertes sur les principales productions agricoles depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ainsi, 174 des 369 employés concernés ont été sensibilisés aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables spécifiques à ces productions.

L'organisation a atteint, et même dépassé la cible de 30 % qu'elle s'était fixée. En incitant ses employés à participer à ces formations, La Financière agricole contribue au développement de leurs compétences en matière de développement durable.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

**ACTION 7** : Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec.

**Indicateur 1** Approbation d'un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises agricoles (garantie de prêt levier)

**Cible** Mars 2019

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** La garantie de prêt levier est disponible depuis janvier 2019. La garantie de prêt levier permet de supporter des entrepreneurs agricoles possédant une formation scolaire et une expérience pertinente, sans toutefois posséder toutes les garanties traditionnellement exigées par La Financière agricole.

Ce type de prêt représente un levier supplémentaire au démarrage d'entreprises non conventionnelles et encourage la diversification des modèles d'affaires au sein du secteur agricole québécois.

**Indicateur 2** Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier à partir de l'année 2019-2020

**Cible** 20 entreprises annuellement

**Résultat** **Non atteint – Débuté**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2022, deux entreprises ont bénéficié d'une garantie de prêt levier alors que la cible annuelle est de 20 entreprises.

Depuis l'instauration du prêt levier en 2019, ce sont 14 entreprises qui en ont bénéficié. La cible annuelle de 20 entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier n'est pas atteinte.

Rappelons que, dans le cadre de démarrage d'entreprises, la garantie de prêt levier s'avère complémentaire à la garantie de prêt traditionnelle de La Financière agricole. Elle est adaptée aux situations particulières où les promoteurs ont besoin d'un levier financier inférieur à 100 k\$, ont une faible équité, mais démontrent un potentiel de gestion qui se démarque.

Ces résultats s'expliquent notamment par la mise en œuvre en novembre 2020 de la garantie de prêt Développement qui est une alternative pour les projets de démarrage présentant un niveau de risque plus élevé. À cet égard, durant l'exercice 2021-2022, 19 entreprises en démarrage ont bénéficié de la garantie de prêt Développement pour des montants de 100 k\$ et moins.

Une évaluation du prêt levier est en cours de réalisation afin d'en analyser la pertinence et de proposer des pistes d'amélioration le cas échéant.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

**ACTION 8** : Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique.

**Indicateur 1** Nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme de soutien à l'investissement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

**Cible** 500 entreprises annuellement

**Résultat** **Non atteint – Débuté**

**Résultats détaillés** En 2021-2022, 180 entreprises ont bénéficié du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI) par rapport à 265 l'année précédente. La répartition se fait comme suit :

- 151 entreprises en matière de bien-être animal;
- 27 entreprises en matière d'efficacité énergétique;
- 2 entreprises ont bénéficié à la fois des deux objectifs du programme.

Depuis le début du programme, jusqu'au 31 mars 2022, ce sont 1 128\* entreprises qui ont bénéficié du PSFI. Rappelons qu'une entreprise doit préalablement respecter différentes étapes en matière d'admissibilité au PSFI. Les entreprises devaient s'inscrire au programme auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) avant le 1<sup>er</sup> mai 2018 et ensuite attendre leur lettre d'admissibilité. Ainsi, le nombre d'entreprises soutenues par La Financière agricole est tributaire du nombre de dossiers dont l'admissibilité est d'abord reconnue en vertu du PSFI du MAPAQ. Il est possible que, pour diverses raisons, les entreprises aient apporté des modifications à leur projet et opté pour d'autres modalités de financement.

\* L'information cumulative présentée pour le PSFI tient compte d'ajustements apportés aux dossiers autorisés des années précédentes.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

**ACTION 9** : Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables.

**Indicateur 1** Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole

**Cible** Trois projets d'ici mars 2022

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2022, La Financière agricole a appuyé sept projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables. Ce résultat est supérieur à la cible prévue pour mars 2022.

Les projets 1 et 2 ont reçu un appui sous forme de contribution financière accordée dans le cadre du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait. Dans le cas du projet 3, l'appui a pris la forme de partage de données. Pour les projets 4 et 6, cet appui est sous forme de partage d'expertise. Pour le projet 5, l'appui consiste à la participation aux travaux de différents comités (notamment, le comité aviseur, le sous-comité « Adaptation aux changements climatiques (CC) » et le sous-comité « Pédologie de l'outil diagnostic »), à la contribution au rayonnement du projet à travers le réseau de La Financière agricole et au partage des informations et connaissances sur le dossier de la lutte aux CC en agriculture. Enfin, pour le projet 7, l'appui consiste au partage de données, à la collaboration pour les analyses économiques ainsi qu'à la participation au comité économique du projet.

- Projet 1 : Amélioration de la biosécurité durant les activités de transport pour le secteur du veau de lait. Ce projet réalisé par les Producteurs de bovins du Québec (PBQ), en partenariat avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de

Montréal et le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), vise à mettre en place un programme de biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses pendant le transport des veaux laitiers et des veaux de lait.

- **Projet 2 : Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires.** Ce projet réalisé par les PBQ en collaboration avec le CDPQ vise à développer et valider un outil et un processus d'audit en biosécurité à la ferme pour réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait.
- **Projet 3 : Amélioration de la capacité des producteurs agricoles à gérer le risque face aux CC.** Ce projet sous la direction d'Agriculture et Agroalimentaire Canada vise à mettre en place des structures scientifiques et opérationnelles dans le but de développer une approche de modélisation permettant d'évaluer l'impact des CC sur l'agriculture.
- **Projet 4 : Élaboration d'un plan d'affaires visant à organiser le secteur des plantes fourragères en matière de recherche, de développement et de transfert.** Ce projet réalisé par le Conseil québécois des plantes fourragères, en collaboration avec le groupe AGÉCO, vise à concerter les efforts pour faciliter l'adaptation aux CC.
- **Projet 5 : Réalisation de la phase 2 d'Agriclimat.** Ce projet réalisé par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) vise à identifier les fermes qui mettent en place des actions concrètes de lutte aux CC; à prioriser les actions d'adaptation et à calculer les émissions de GES à la ferme et la séquestration de carbone; à former les conseillers pour qu'ils soutiennent mieux les producteurs pour la lutte aux CC; à continuer de sensibiliser les producteurs et offrir plus d'information par secteur de production; à maintenir l'implication des fédérations régionales dans les initiatives collectives visant les CC; et à conserver le leadership du CDAQ et de l'Union des producteurs agricoles dans le dossier de mobilisation pour la lutte aux CC.
- **Projet 6 : Projet INFO-Crue (2018-2023).** Ce projet piloté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) vise à délimiter des zones inondables dans une grande partie du Québec méridional, une démarche nécessaire à l'aménagement du territoire en tenant compte des CC, de même qu'à prévoir en temps réel l'étendue des inondations pour ainsi fournir aux autorités une cartographie prévisionnelle des secteurs qui pourraient être inondés sur un horizon de quelques jours. Rencontre tenue le 19 février 2021 à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) où La Financière agricole a pu expliquer ses besoins et ses préférences quant à l'utilisation potentielle de ce nouvel outil pour nourrir la réflexion en cours au MELCC liée à la réalisation de cet outil.
- **Projet 7 : Développement de la filière en grandes cultures biologiques en Abitibi-Témiscamingue.** Ce projet d'agriculture biologique développé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en collaboration avec la MRC de Témiscamingue vise le développement sur le territoire d'une filière en grandes cultures biologiques pour tenir compte des sols et des conditions climatiques spécifiques à la région. Le projet se divise en quatre étapes qui s'échelonnent sur une période de huit ans. La Financière agricole participe aux deux premières étapes du projet, dont les objectifs sont : établir le portrait économique et l'état de la filière de l'Abitibi-Témiscamingue en comparaison avec la filière québécoise; déterminer les coûts de production des différentes grandes cultures biologiques présentes et potentielles adaptées au territoire de l'Abitibi-Témiscamingue en comparaison avec les autres régions périphériques au Québec; déterminer la rentabilité d'une entreprise qui veut faire le transfert du conventionnel au biologique (scénarios 3 ans et 5 ans); établir un plan stratégique permettant le développement de la filière pour l'Abitibi-Témiscamingue; et contribuer à la détermination des enjeux de la filière biologique en Abitibi-Témiscamingue.

Les projets 1 et 2 cherchent à favoriser la mise en place d'actions préventives permettant de réduire la transmission de maladies et, par conséquent, la nécessité pour les éleveurs de recourir aux antibiotiques pour traiter les maladies infectieuses. Les projets 3, 4, 5 et 6 visent à soutenir les producteurs agricoles en matière de CC. Enfin, le projet 7 soutient le développement et l'adoption de pratiques agroenvironnementales.

**ACTION 10** : Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable.

**Indicateur 1** Nombre d'entreprises acéricoles du Québec ayant bénéficié du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur production de sirop d'érable

**Cible** 200 entreprises acéricoles d'ici mars 2021

**Résultat** **Non atteint – Débuté**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2022, 109 entreprises acéricoles du Québec ont bénéficié, grâce au Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) ou au Programme Investissement Croissance (PIC), de la mesure visant spécifiquement le remplacement d'équipements et la rénovation de bâtiments acéricoles pour se conformer à la nouvelle norme de teneur en plomb. Rappelons que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, le PIC s'est substitué au PADEAQ. L'utilisation d'autres sources de financement pourrait expliquer le résultat.

Il appert que, pour certaines entreprises, l'autofinancement est priorisé comme cela impliquait un faible montant à investir pour se conformer à la norme. D'autre part, quelques entreprises acéricoles réalisent des investissements pour améliorer leur efficacité énergétique par l'entremise du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI). Les nouveaux équipements ou infrastructures acquis dans le cadre de ce programme permettent à ces entreprises, par le fait même, de se conformer à la norme de teneur en plomb.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

**ACTION 11** : Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables.

**Indicateur 1** Intégration de deux nouvelles mesures de conditionnalité dans les programmes

**Cible** Mars 2022

**Résultat** **Non atteint – Non débuté**

**Résultats détaillés** L'action 11 est abandonnée à la suite d'un changement d'approche en matière d'incitatif aux pratiques agricoles durables. Ce changement découle du constat que l'approche coercitive a atteint ses limites. L'approche maintenant préconisée consiste à rétribuer les bonnes pratiques agroenvironnementales plutôt que de pénaliser les entreprises fautives par des mesures de conditionnalité. L'action 11 devient donc caduque.

La mesure phare du Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030 dévoilé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en octobre 2020 consiste à rétribuer l'adoption de pratiques agricoles durables.

Le 8 février 2022, le ministre du MAPAQ a annoncé le déploiement de la rétribution des bonnes pratiques agroenvironnementales, appuyée par une enveloppe de 14 M\$ par année jusqu'en mars 2025, et ce, à compter de l'exercice 2021-2022.

La Financière agricole a été mandatée pour administrer cette nouvelle mesure qui remplacera les mesures de conditionnalité prévues à l'action 11 du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

**ACTION 12** : Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables.

**Indicateur 1** Dépôt de l'analyse de pertinence

**Cible** Mars 2022

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** L'analyse de pertinence a été réalisée et cette dernière a été déposée au comité de direction de La Financière agricole le 12 avril 2021.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1

Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

**ACTION 13** : Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique.

**Indicateur 1** Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique

**Cible** 100 entreprises annuellement

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2022, 347 clients ont reçu, pour l'année de participation 2020, la bonification du programme Agri-Québec pour la transition vers l'agriculture biologique, comparativement à 443 pour l'année précédente. Près de 1,8 M\$ ont été versés.

La cible annuelle de 100 clients est largement dépassée. Ces résultats s'expliquent par la croissance importante du nombre d'entreprises qui font la transition vers l'agriculture biologique. Le secteur acéricole est celui qui bénéficie le plus de cette bonification. En effet, des 347 entreprises ayant reçu la bonification, 198 clients font partie du secteur acéricole suivi de loin par le secteur des céréales, maïs-grains et oléagineux (49 clients), des petits fruits (35 clients) et du lait (23 clients).

Le soutien de La Financière agricole permet aux entreprises de traverser plus facilement la période de transition vers l'agriculture biologique et favorise l'essor de ce secteur.

Depuis les quatre dernières années, 1 522 clients ont reçu une bonification pour un montant total d'un peu plus de 7,5 M\$.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la Société

**ACTION 14** : Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte.

**Indicateur 1** Nombre d'entreprises assurées en production biologique

**Cible** 750 entreprises en 2019-2020

850 entreprises en 2021-2022

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2022, le nombre d'entreprises assurées en production biologique s'élève à 969 comparativement à 882 entreprises pour l'année d'assurance 2020, ce qui représente une augmentation de 10 %.

La cible finale est atteinte.

L'augmentation du nombre d'entreprises assurées en production biologique est principalement due à l'offre de prix unitaires distincts pour la production biologique. À cet effet, pour l'année d'assurance 2021, de nouveaux prix unitaires en production biologique ont été offerts pour les cultures suivantes :

- Bleuets nains semi-cultivés;
- Pommes de terre de table;
- Asperges.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

**ACTION 15** : Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles et agroalimentaires contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

### Indicateur 1 Adoption d'une stratégie d'engagement communautaire

**Cible** Mars 2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Atteint au 31 mars 2020

La Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire 2020-2022 et le plan d'action pour sa mise en œuvre ont été adoptés par le comité de direction le 17 février 2020.

### Indicateur 2 Nombre d'initiatives ou organismes soutenus

**Cible** Au moins quatre annuellement

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2022, l'organisation a soutenu cinq organismes œuvrant en agriculture et favorisant l'inclusion sociale et la réduction des inégalités :

- En mai 2021, La Financière agricole a accordé un soutien financier à l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) qui offre un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales. Ce soutien financier incluait les sommes récoltées dans le cadre de la campagne de financement organisée par La Financière agricole « Je m'inscris au Zéro papier, 1 \$ retourne à ma communauté! ».
- En juin 2021, l'organisation a participé à une collecte de fonds de la SOCODEVI qui visait à soutenir un projet de biocharbon initié par les familles membres de la coopérative Farmers Hope en Côte d'Ivoire. Avec ce projet, les coopérateurs bénéficient d'un meilleur revenu et d'une nouvelle option d'énergie pour la cuisson des aliments.
- En février 2022, une aide financière a été versée à la coalition d'organismes Agri-Ressources Arthabaska-Érable, un réseau qui réalise des initiatives pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole.
- C'est également en février 2022 que l'organisation a renouvelé son soutien financier à la ferme les Moissonneurs Solidaires. Cet organisme aide des personnes en difficulté à réintégrer leur place dans la société à travers des travaux agricoles tout en approvisionnant les banques alimentaires du réseau Moisson Québec.
- Toujours en février 2022, La Financière agricole a accordé un soutien financier à l'organisme Écoute agricole des Laurentides qui offre un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales.

En 2021-2022, La Financière agricole a dépassé sa cible annuelle qui vise à soutenir quatre initiatives ou organismes.

Depuis 2015, La Financière agricole du Québec soutient des organismes œuvrant en agriculture et favorisant l'inclusion sociale et la réduction des inégalités. Au moins deux d'entre eux ont par la suite reçu annuellement une aide financière. D'autres regroupements se sont ajoutés à la liste des organismes soutenus au cours des années et leur soutien a toujours été maintenu. La constance du soutien de La Financière agricole contribue à assurer la poursuite des activités de ces organismes œuvrant à réduire les inégalités sociales.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

**ACTION 16** : Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs.

Indicateur 1	Nombre d'études technico-économiques réalisées
--------------	--

**Cible** Cinq études réalisées d'ici mars 2022

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Depuis l'entrée en vigueur du programme, La Financière agricole a accepté treize demandes de participation de la part d'autant d'associations sectorielles.

Au 31 mars 2022, six études technico-économiques ont été réalisées pour les productions suivantes : production cunicole, production de concombres de transformation, production acéricole, productions de maïs-grain, soya et cultures émergentes, production de fraises et production maraîchère en serre.

Par ailleurs, les travaux de réalisation sont en cours à l'égard de six autres études :

- Étude technico-économique portant sur la production de grands gibiers au Québec pour laquelle les travaux devaient s'effectuer d'avril 2021 à août 2022 – Étude reportée dont le nouvel échéancier sera établi en avril 2022;
- Étude technico-économique portant sur la production apicole au Québec pour laquelle les travaux devraient s'effectuer d'avril 2021 à août 2022;
- Étude technico-économique portant sur la production de légumes feuilles au Québec pour laquelle les travaux devraient s'effectuer de septembre 2021 à août 2022;
- Étude technico-économique portant sur la production de légumes racines au Québec pour laquelle les travaux devraient s'effectuer de septembre 2021 à août 2022;
- Étude technico-économique portant sur la production de foin commercial au Québec pour laquelle les travaux devraient s'effectuer de septembre 2021 à août 2022;
- Étude technico-économique portant sur les pommes de terre au Québec pour laquelle les travaux devraient s'effectuer de mars 2022 à janvier 2023.

Une autre association a reçu la confirmation que son projet est accepté. Une entente est en cours de rédaction pour le projet suivant :

- Étude technico-économique portant sur la production de culture ornementale en serre.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

**ACTION 17** : Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles.

Indicateur 1	Dépôt du cadre d'intervention
--------------	-------------------------------

**Cible** Décembre 2019

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Cet indicateur est terminé depuis le 31 mars 2020. Donc, aucune action n'a été réalisée depuis.